



## Carte vitale et Sécurité Sociale

Par **cehau7535**, le **24/06/2016** à **12:08**

Bonjour,

J'ai un ami qui est décédé au début de l'année. Sa carte vitale s'arrête en 2013, mais il se trouve qu'il était gravement malade.

Pourquoi sa carte vitale n'indique-t-elle rien ? Est-ce parce qu'il ne la présentait plus aux soignants ?

Dans ce cas, est-il possible de connaître sa maladie avec la Sécurité sociale qui a pu garder une trace dans ses fichiers ?

Avec mes remerciements.

Par **marie076**, le **24/06/2016** à **15:43**

Bonjour,

Les cartes vitales ne sont pas là pour révéler les maladies des patients. Vous vous heurtez ici au secret médical

Par **youris**, le **24/06/2016** à **18:44**

bonjour,

une carte vitale ne se périmé pas, il faut la mettre à jour tous les ans, elle n'a pas de limite de durée dans le temps.

une carte Vitale est une carte d'assuré social et atteste des droits à l'assurance maladie.

voire amie n'avait peut être plus de droits ouverts à l'assurance maladie ou alors ne la jamais mise à jour.

étant seulement ami du défunt, vous n'avez aucun droit à connaître son dossier médical.

salutations